

Le ministre n'a pas répondu à nos demandes d'audiences et à la suppression de sa circulaire excluant les seuls pensionnés du bénéfice des chèques vacances. La Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière, après une étude juridique a engagé en intersyndicale un recours devant le Conseil d'Etat. Nous vous tiendrons informés de la suite de ce dossier.

Après avoir surestimé (sciemment ?), ses prévisions de croissance pour la finalisation de son budget et l'avoir fait adopter par l'article 49.3, le Gouvernement recherche plus de vingt milliards d'économie. On pourrait imaginer que le Gouvernement cherche à augmenter ses recettes plutôt que faire des économies sur le dos des plus fragiles (chômeurs, malades, retraités à faible pension).

Pour les chômeurs, réduction du montant et de la durée d'indemnité.

Pour les malades, doublement du reste à charge sur les médicaments, les consultations et les transports.

Pour les retraités est évoquée une revalorisation des retraites et des pensions systématiquement inférieures à l'inflation.

L'un des dogmes des politiques libérales, est l'ouverture des marchés à la concurrence. C'est ainsi que le monopole d'EDF est cassé et a permis à 17 fournisseurs privés de se positionner sur le marché de la distribution d'électricité. Ces nouveaux fournisseurs ont mené des campagnes musclées souvent frauduleuses pour attirer le plus grand nombre d'abonnés. Ceci pour bénéficier de l'aubaine à l'Accès Réglementé de l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH).

Chaque année EDF est contraint de vendre à prix cassé plus d'un tiers de sa production nucléaire à ses concurrents.

La commission de régulation de l'énergie détermine le volume et le prix de l'ARENH attribué aux fournisseurs. Pour cela la commission se base sur la consommation des clients de l'année écoulée en faible demande.

Les fournisseurs qui incitent leurs clients à résilier leur contrat en fin d'été bénéficient ainsi d'un volume d'ARENH supérieur à leurs besoins réels. Le surplus d'électricité pourra être revendu sur le marché de gros à un tarif 10 fois supérieur à son prix d'achat.

Pour EDF, qui accumule les pertes financières le plus ubuesque c'est qu'elle devra racheter sur les marchés au prix fort l'électricité vendue à prix bradé à ses concurrents. Cette ouverture de la distribution de l'électricité à la concurrence au lieu de bénéficier aux usagers comme annoncé par le Gouvernement ne sert qu'à générer des profits financiers exorbitants aux fournisseurs privés.

A quelques semaines des Jeux Olympiques, le ministre Stanislas Guérini lance une nouvelle provocation envers les fonctionnaires.

Il déclare vouloir instaurer le licenciement pour insuffisance professionnelle des fonctionnaires tout en reconnaissant pourtant l'existence de cette procédure, il souhaite également instaurer la rémunération au mérite au détriment de l'augmentation du point d'indice.

Ces deux mesures ne concerneraient pas les ministres chargés du budget de la France (ouf on respire !!!).

Sommaire

- Edito
- Hommage
- Le Sénat
- Statut de la Fonction publique
- Actualités en vrac
- Panem et circense
- Intelligence artificielle
- Orthographe
- Article de l'AFOC
- Coup de cœur



Jean-Paul Prady
Secrétaire général
UFR-FO

Hommage



C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Jean-Paul CAMBRA.

Jean-Paul est né en octobre 1944 dans l'Aube au sein d'une famille nombreuse. En 1963 il est admis à l'école des brigades des Douanes.

En 1992 après le décès de son épouse il rejoint le syndicat national des Douanes à Paris. Il ne cesse alors de militer, il devient secrétaire général adjoint de son syndicat puis membre du bureau Fédéral de la Fédération FO des Finances dont il devient trésorier jusqu'à mai 2006 année où il prend sa retraite et retourne en région toulousaine.

Il rejoint l'UFR-FO où il est élu membre de son bureau national.

Passionné de rugby en 1964 il participe à la création en région parisienne de la section de rugby des Douanes dont il est entraîneur, puis à la création d'une section rugby à Toulouse dont il sera entraîneur jusqu'en 1982.

Jean Paul était un homme de cœur, de dévouement et d'engagement. Pendant plus de 25 ans il est administrateur puis vice-président de l'œuvre des orphelins des Douanes.

Nous n'oublierons pas, cher camarade et ami ta gentillesse, ta camaraderie et ton militantisme.

A sa famille l'UFR-FO adresse ses sincères condoléances.



LE SENAT UN ŒIL DANS L'AVENIR MAIS LES DEUX PIEDS DANS LE PASSE



Le Sénat a raté une occasion d'accompagner l'évolution de la société. Il a rejeté l'arrêt maladie spécifique pour les cas de dysménorrhée (douleurs menstruelles) dont l'endométriose. L'arrêt prévu était de deux jours par mois au maximum, sans délai de carence, avec un certificat médical valable un an.

L'Espagne a adopté cette mesure ainsi que plusieurs collectivités comme les villes d'Arras, Tours et la région Nouvelle Aquitaine. En parallèle un collectif de maires avait lancé le mouvement l'année dernière et ont appelé à sa généralisation dans une tribune publiée dans le journal Libération,

« Nous devons lever le tabou sur les règles douloureuses pour avancer vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ».

Au début de l'année le Sénat a amputé la proposition de la loi « bien vieillir ». Il a supprimé l'obligation pour les EHPADS à but lucratif de réserver jusqu'à 10% de leurs bénéfices à l'amélioration de la qualité des conditions d'hébergement et d'accueil des résidents.

Alors que le bureau de l'Assemblée nationale a décidé d'augmenter de 300 euros mensuels l'avance sur les frais de mandat (AFM) des députés. Cette décision a suscité la polémique les sénateurs d'une manière beaucoup plus discrète ont gonflé leur enveloppe de près de 12% cette année, soit 700 euros de plus chaque mois. Un surcoût que Médiapart évalue à 2,9 millions d'euros par an. L'on n'est jamais mieux servi que par soi-même ! Nos sénateurs sont-ils conscients que 700 euros mensuel représente pour beaucoup de retraités l'essentiel de leur revenu ?

Il est à noter tout de même une décision historique du Sénat, avec le vote pour faire figurer le droit à l'IGV dans la Constitution et ce malgré l'opposition de son président.

Les parlementaires réunis en congrès ont entériné cette décision. Ce progrès pour le droit des femmes ne pourra être remis en question. Il faudra veiller toutefois à sa bonne application.

Le traité de libre échange entre le Canada et l'Union Européenne (CETA) s'est invité au Sénat. Le Gouvernement très discret sur ce traité très controversé, malgré des demandes pressantes, avait toujours refusé de l'inscrire à l'ordre du jour du Sénat.

C'est par l'utilisation d'une niche parlementaire que le traité CETA a pu être discuté par la haute

assemblée. Une niche parlementaire c'est la possibilité donnée un jour par mois à un groupe parlementaire d'opposition ou à un groupe minoritaire de choisir l'ordre du jour de l'assemblée.

Ainsi le 21 mars 2024, après une séance mouvementée, l'article 1 du traité a été rejeté par une large majorité de sénateurs. L'Assemblée nationale devra s'exprimer sur le traité et la décision notifiée à l'Union européenne. A ce jour, 10 pays de l'union ne l'ont pas validé dont la France, l'Italie et la Belgique.

J.P.P

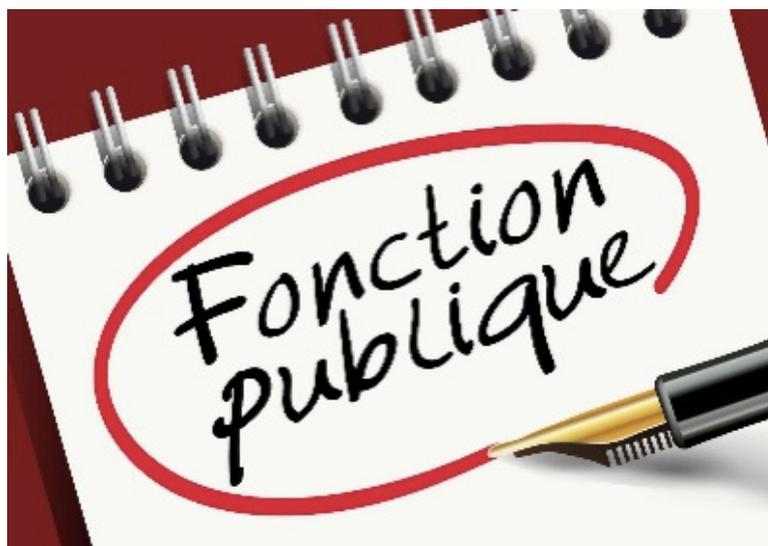
STATUT GENERAL DES FONCTIONNAIRES : L'abrogation programmée



Roger Carrière
Membre de la
Commission
Exécutive

Lors de son « marathon » du 18 janvier, M. Macron est revenu sur l'obsolescence de l'actuel statut général des fonctionnaires qu'il estime donc inadapté dans le contexte économique actuel parce qu'il crée, selon lui des rentes de situation (prise de position déjà affirmée en 2015) ce qu'il lui avait valu d'être désavoué par M. Hollande mais qui l'avait mis en avant lors de son accession à la Présidence de la République en 2017. En fait, en visant ces rentes de situation nous pensions qu'il visait surtout les hauts fonctionnaires. D'où les différents textes les concernant pendant son premier mandat.

On croyait naïvement qu'il en resterait là mais il faut aussi se souvenir, qu'il s'est attaqué à ce qui représentait le moyen de défense des personnels à travers les promotions ou avancements des fonctionnaires par la disparition des CAP et autres CTP. En évoquant le salaire au mérite, M. Macron veut ainsi montrer sa volonté de créer la rémunération individuelle du fonctionnaire. En fait, de ne plus rémunérer collectivement les fonctionnaires à travers le point d'indice lequel va disparaître. D'où un recrutement sur titre et non par concours c'est-à-dire : **faire en sorte que le fonctionnaire soit au service des pouvoirs en place, et non des fonctionnaires au service**



du citoyen qui appliquent les lois et règlements votés par l'Assemblée.

Toute la politique menée depuis des années a été de discréditer les services publics en réduisant voire en supprimant les moyens (en emplois ou en crédits) destinés à les faire fonctionner normalement. Une sorte de politique de la « terre brûlée ». Les plus anciens d'entre nous se rappelleront que sous l'ère Mitterrand, le ministre des PTT de l'époque avait mis en œuvre la disparition du statut des personnels de la poste et des Télécoms. Cette « contre-réforme » avait prévu de maintenir sous statut les personnels qui avaient été recrutés dans ce cadre jusqu'à leur disparition c'est-à-dire jusqu'à leur départ à la retraite ce qui avait pour but d'éviter grèves ou manifestations. Le recrutement des nouveaux agents s'est fait par la suite dans ces conditions que ce soit à la Poste ou à France Télécom (ou Orange actuellement) c'est à dire dans le cadre du droit privé.

C'est ce que M. Guérini prévoit de faire pour la Fonction publique.

Pour éclairer cette volonté gouvernementale nous reproduisons ci-après de larges extraits d'un article paru dans **le Quotidien Acteurs Publics** :

Dans l'esprit de M. Guérini la notion de mérite est un cheval de Troie pour mettre fin au statut des fonctionnaires. N'a-t-il pas déclaré récemment dans une interview : « le statut n'est pas le statu quo, il faut le moderniser » Quelle belle présentation pour un enterrement !

Les mots de M. Guérini sont graves car demain, avec l'introduction généralisée du mérite, la porte est grande ouverte aux copinages, au clientélisme, à la confusion des finalités du public et du privé.

Le statut actuel est un atout pour l'avenir. Il est le garant de l'intérêt général et un abri contre toutes les tentatives de marchandisation du monde. Mais de ces questions la majorité présidentielle n'en a cure. Elle veut la mort du statut.

Tout est dit.

ACTUALITES EN VRAC



- **Affaire ORPEA** : L'ex-directeur général remis en liberté. Vous ne saviez peut-être pas mais l'ex (Yves Le Masne) était en détention provisoire pour abus de confiance, escroquerie, blanchiment et corruption - rien que ça - depuis fin juin 2023. Il a donc été remis en liberté sous contrôle judiciaire tandis que son ancien directeur financier reste incarcéré. Autre info, ORPEA devient EMEIS. Pour se faire oublier, et surtout pour remplir ses EHPAD (cf. les chiffres ci-dessous), après KORIAN (rebaptisé CLARIANE) la direction vient de décider de changer de nom. Pour tromper son monde bien sûr !!!
- Mais le **Sénat continue de défendre les EHPAD à but lucratif**. En effet, au-delà de l'augmentation mensuelle substantielle de leurs frais (700 euros), les sénateurs ont décidé de rejeter une proposition de loi initiée par l'Assemblée nationale, et avec l'accord du gouvernement mais en désaccord avec sa majorité présidentielle, **tendant à exiger des EHPAD à buts lucratifs de consacrer une partie de leurs bénéfices à l'amélioration de l'hébergement de leurs résidents car, dicit le sénateur à l'initiative du rejet, cette mesure d'affichage serait dangereuse pour le financement des EHPAD, c'est-à-dire qu'en fait elle amputerait les dividendes des actionnaires.**
- Seulement voilà que la **presse vient de nous éclairer sur la liquidation d'un EHPAD à but lucratif** MEDIACHARME¹. Il fonctionne sur la base d'un système d'achat d'EHPAD revendu chambre par chambre à des investisseurs institutionnels ou à des particuliers (peut-être certains d'entre vous ont-ils été contactés

1 . Medicharme (43 établissements – 1300 salariés – 2000 résidents)

pour un achat ?). Ce groupe compte actuellement 1100 propriétaires. La vente des chambres permet de rembourser l'achat de ces EHPAD. Mais encore faut-il que le taux d'occupation soit au maximum. Seulement depuis les scandales, dont celui d'Orpea, le taux est passé de 95 à 89% et à tendance à continuer de baisser. D'où des recettes en chute libre et un déficit actuel de 150 millions ce qui a conduit à la liquidation actuelle dont on considère, en haut lieu, qu'il faudrait éviter d'en parler (sic). D'ailleurs, d'après certaines infos, d'autres structures de ce type se trouveraient dans la même situation. Bien entendu le gouvernement voudrait éviter cela.

- Le moment d'humour du Télé Matin du 1er mars puis à l'Assemblée nationale récemment, a eu lieu avec la discussion de la Ministre en charge des personnes âgées. Celle-ci s'est félicitée que dans le cadre d'une discussion d'une proposition de loi au Parlement, il soit prévu la possibilité pour les résidents des EHPAD, d'amener avec eux des animaux (chiens, chats, serins, poissons etc.). Elle a précisé qu'elle veillerait à ce que cette loi soit bien appliquée dans tous les EHPAD, y compris dans ceux à but lucratif. Les soignants seront formés pour cela (sic) Information donnée de façon sérieuse. Mais comme l'a clamé un député, d'une part votre proposition sera difficilement applicable, et, d'autre part les besoins des EHPAD se situent au niveau du nombre d'infirmières et des aides-soignantes et de leurs rémunérations.

Qu'attend-elle pour proposer une grande loi sur l'autonomie dont le financement sur plusieurs années permettrait de prendre en compte les problèmes majeurs que sont le recrutement et la rémunération des personnels soignants, mais aussi le bien être des résidents, le tout en remettant en cause ce système basé sur la marchandisation des EHPAD ?. En fait, et depuis 2018, première promesse du Président, puis celle de Madame BORNE, avant son éviction, plus de promesses maintenant (budget de la Nation oblige) mais des « ajustements ». Et, pendant ce temps, le nombre de personnes âgées dépendantes continuent de progresser.

- **La voracité des compagnies d'assurance.** Le comité consultatif du secteur Financier (CCSF) vient de publier un projet tendant à mieux financer la dépendance. Constatant la faiblesse de l'offre actuelle d'assurance à ce titre le Comité propose, ni plus ni moins, d'obliger les assurés à cotiser auprès de leur complémentaire de santé, entre autres, pour réduire ainsi le reste à charge des ménages concernés.

Pour nous c'est à la Sécurité Sociale, au déficit volontairement créé depuis des années, de mettre en œuvre les principes définis lors de sa création, c'est-à-dire solidarité et participation selon ses moyens.

R.C.

Panem et circenses¹

« **Faites comme je dis, pas comme je fais** »



Serge Lesur –
Secrétaire National

Et aujourd'hui, ce serait plutôt « Circenses sine panem² » ! Début mars 2024, le patron des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) Paris 2024, Tony Estanguet, déclarait souhaiter une « *trêve sociale pendant les JO* » devant la menace de nombreuses grèves annoncées par des organisations syndicales (dont FO) pendant les mois de juillet et août prochains. Monsieur ne souhaite pas qu'on lui gâche SA fête. Il y a quand même quelque chose d'indécent, voire de scandaleux, dans cette posture. Les gens, comme vous et moi, se battent becs et ongles pour défendre un pouvoir d'achat sans cesse rogné, pour toucher des retraites ou des pensions dignes et pas en permanence à la baisse, pour gagner un ou deux points d'indice, pour avoir un SMIC revalorisé avec un petit « coup de pouce », pour compenser les hausses multiples et variées, pour essayer de combler les déserts médicaux, pour arrêter la fuite des services publics (en ville certes mais surtout dans les zones rurales), etc. et Monsieur Estanguet demande une trêve sociale, demande que l'on ne gâche pas la fête des JOP Paris 2024 ! Mais pour qui se prend-il ?

Il faut dire qu'avec un salaire annuel brut de 270 000 Euros, il n'a pas à se préoccuper de ses fins de mois. Et encore, ce salaire ne prend pas en compte les nombreuses primes auxquelles il a et aura droit (d'après le journal L'Équipe : l'une pouvant aller jusqu'à 20% de son salaire basé sur les recettes de billetterie et du sponsoring, une autre s'il travaille jusqu'au 31/12/2024 qui s'élèverait à 10% du montant cumulé des rémunérations fixes versées jusqu'à cette date ... !).



Mais ne jetons pas la pierre à M. Estanguet, il est loin d'être seul à profiter de la bonne soupe : selon l'émission Complément d'enquête, 13 directeurs touchent 153 000 € brut et 8 directeurs exécutifs touchent plus de 200 000 € brut. Monsieur Estanguet qui souhaitait des Jeux les plus exemplaires possibles a atteint, dans ce domaine précis, son objectif. Même la Cour des Comptes a trouvé cela un peu fort de café puisqu'elle précise que « *leur salaire est beaucoup trop élevé par rapport au marché. Ceux qui ont plus profité du COJOP, ce sont tous les cadres A* ». Jusqu'en 2023, il y avait 1 000 cadres A en fonction ! Fermez le ban !

¹ Du pain et des jeux du cirque, vers 81 de la Satire X du poète Juvénal

² Des jeux sans pain

Un appui sénatorial ?

Probablement que Monsieur Estanguet et ses acolytes trouveront des appuis au niveau des politiques de notre pays. Entre personnes responsables et indispensables à la France, on arrive à se comprendre. Du côté des salaires, ce ne sont pas les sénateurs qui jetteront la pierre au COJOP. En effet, récemment, ces derniers se sont allègrement accordés une augmentation de salaire « *pour tenir compte des conséquences du contexte inflationniste* » qui les touche. Mais pas le commun des mortels ? Car cette augmentation correspond quand même à... 11,9% de leur salaire d'origine ! Là, ils compensent bien le contexte inflationniste en s'octroyant une petite augmentation qui correspond à ce que certains de nos concitoyens les moins favorisés touchent pour un mois complet. Cherchez l'erreur. Et du côté de « *la trêve sociale* », là aussi, Monsieur JOP Paris 2024 trouve de l'écho. En effet, ces mêmes sénateurs proposent de revoir le droit de grève à leur sauce afin d'arrêter avec les « *détournements* » du droit de grève ou encore le « *recours abusif aux préavis dormants* ». Ainsi, ils souhaitent « *sanctuariser le droit de grève 30 jours par an dans les transports aux heures de pointe, que ce soit pour les départs en vacances, jours fériés, week-ends d'élections ou autres grands événements sportifs.* » Sous entendu, les Jeux olympiques et paralympiques ! C'est Monsieur Estanguet qui va être content ! Avec tout cela, son envie « *que l'on accueille le monde dans les plus belles conditions et qu'on ne gâche pas la fête* » va trouver son aboutissement.

« **On ne peut pas accueillir le monde avec une telle ambition sans avoir aucune nuisance.** »

Bien entendu les nuisances ce sont pour les autres, pas pour Moi et mes amis. Et pourquoi se tairait-il lorsque sur France Inter le Ministre des transports, Monsieur Patrice Vergriete, déclare « *Je ne crois pas un seul instant que les ouvriers, que les salariés, que les syndicats mettront en péril l'image de la France ou l'image de leur entreprise aux yeux du monde entier.* » Mais qu'en connaît-il, lui aussi, des ouvriers, des salariés et des syndicalistes quand on voit la morgue avec laquelle il les traite, lui et tout le gouvernement, le mépris dans lequel ce dernier tient les travailleurs et comment il ignore le dialogue social depuis plus de 7 ans ? Pendant ce temps, des milliers de salariés, d'ouvriers, de soignants... se demandent à quelle sauce ils vont être mangés l'été prochain. Suppression ou report de congés, heures supplémentaires, astreintes, incertitudes sur les sujétions auxquelles ils seront confrontés, surcharge de travail et de pression, j'en passe et des meilleures (des pires ?). Pendant ce même temps, les infirmiers libéraux et les infirmières libérales - qui n'ont pas vu les tarifs de leurs soins revalorisés depuis 2009 (... !), soit une perte de plus de 28% de pouvoir d'achat - pleurent pour obtenir un petit quelque chose : « *Quand on est payé 7,25 € brut de l'heure, pour l'acte et le déplacement, financièrement ce n'est plus tenable.* » Leurs indemnités forfaitaires de déplacement ont cependant été augmentées de 25 centimes passant ainsi de 2,50 € à 2,75 €. Royal ! Surtout lorsque l'on ramène ces rémunérations à celle de Monsieur Estanguet : 7,25 € brut pour les infirmiers libéraux contre 153 € brut de l'heure pour le patron des JOP. Alors un peu de dignité, un peu de respect mesdames et messieurs les ouvriers, les salariés et les syndicalistes, il est grand temps de respecter la « *trêve olympique* » et de faire une « *pause sociale* ». Vous avez les Jeux, et vous voudriez aussi avoir le pain en plus ? Quelle ingratitude ! Jamais contents !



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : pour le meilleur et pour le pire ?



« L'intelligence artificielle est un processus d'imitation de l'intelligence humaine qui repose sur la création et l'application d'algorithmes exécutés dans un environnement informatique dynamique ».

Ainsi, en dépit des apparences, elle n'a pas de faculté cognitive propre en ce sens qu'elle ne peut restituer que les données que l'ordinateur aura enregistrées. Mais sa vitesse de calcul et sa capacité à analyser et à synthétiser, à partir de l'interconnexion de données sélectionnées artificiellement, constituent à l'évidence une aide aux décisions les plus complexes.

Assez rapidement, l'intelligence artificielle a trouvé un terrain de prédilection dans les domaines de la recherche ou de la médecine : aide au diagnostic, assistance opératoire, analyses et imageries médicales.

C'est aujourd'hui une véritable révolution en marche et cette technologie envahit nos ordinateurs et nos smartphones, notamment avec la mise en ligne de CHATGPT. Le monde de l'industrie s'en empare, la Défense et même tout récemment l'administration avec une expérimentation s'appuyant sur le numérique pour « repenser les missions des agents et faciliter la vie des usagers ».

Cette dernière initiative ne peut qu'appeler de sérieuses réserves.

Nous avons constamment écrit et dénoncé la fracture du numérique et les difficultés grandissantes occasionnées pour des personnes âgées qui ne maîtrisent pas l'outil informatique ou la complexité de certains logiciels administratifs.

L'intelligence artificielle ne saurait se substituer au service public qui impose un accueil physique par un agent qualifié. Elle ne doit pas être regardée comme un nouveau moyen de réduire les effectifs.



De jour en jour nous vivons une prolifération des sites hébergeurs d'applications liées à l'IA. Cette évolution est rapide, pour ne pas dire galopante, et elle est irréversible comme l'était, il y a quelques années, la mise en place de l'informatique de réseau puis le développement que nous connaissons, mal contrôlé d'ailleurs, des réseaux sociaux. Les enjeux sont majeurs cependant au-delà des facilités immédiates que les nouvelles performances de l'IA permettent. Enjeux en matière de sécurité notamment qui suscitent un questionnement de plus en plus prégnant. Nombre de philosophes, d'éditorialistes et de scientifiques s'interrogent au point que ce sujet est abordé régulièrement dans la plupart des revues spécialisées ou grand public. Cette inquiétude doit évidemment être prise au sérieux et nous interpeler.

La robotisation de nos activités, notamment intellectuelles, **a sa limite : celle de notre libre arbitre.**

L'IA est une aide méthodologique mais artificielle. L'IA enregistre, calcule, compare, reproduit, mais ne peut réfléchir. Elle ne saurait se substituer au cerveau humain totalement et intrinsèquement autonome, aux possibilités infinies, qui, seul, est à même d'interpréter et de valider ou corriger. **L'IA, fondamentalement, n'a pas et ne peut avoir d'esprit critique.** Il ne faut pas surestimer les capacités de cette nouvelle technologie au détriment de l'intelligence et de l'intuition humaines.

L'intelligence artificielle est d'abord et surtout un outil qui produit des images, des textes, des modèles de langage, des processus. Mais il y a des domaines à haut risque comme celui des libertés des individus, de l'armement, des infrastructures, des ressources humaines, de l'éducation et de la santé entre autres où le contrôle de l'humain doit être absolument préservé.

Les risques sont réels : manipulation de l'opinion, fausses photographies plus vraies que nature, faux documents, fausses discussions en ligne. L'IA peut générer des usages douteux voire particulièrement mal appropriés, malveillants ou criminels faute de maîtrise par l'humain. Soulignons-le : **il n'y a pas et ne peut y avoir de conscience artificielle. C'est bien là la principale limite de l'IA.**



De plus il ne faut pas négliger l'impact de la généralisation de l'IA sur les emplois, même très qualifiés que l'automatisation va menacer. Le développement de l'IA risque ainsi de creuser encore davantage les inégalités dans le monde.

Faut-il la freiner pour autant ? Ce n'est évidemment pas possible d'ailleurs le phénomène est mondial et on ne peut faire obstacle au progrès à condition toutefois de savoir bien le maîtriser et d'en fixer les règles.

Dans cet esprit les 27 membres de l'Union Européenne (UE) ont approuvé à l'unanimité une législation inédite au niveau mondial afin de réguler l'intelligence artificielle.

Ainsi sur les IA génératives des règles s'imposeront à tous pour s'assurer de la qualité des données utilisées dans la mise au point des algorithmes et vérifier qu'ils ne violent pas la législation sur les droits d'auteur. Les développeurs devront s'assurer que les sons, images et textes produits seront bien identifiés comme artificiels.

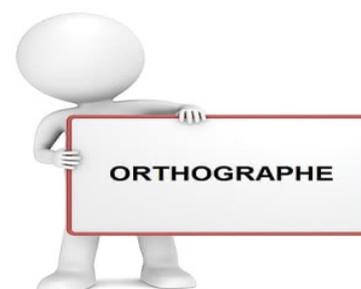
L'orthographe



Geneviève Chausse,
Secrétaire Nationale

L'inauguration de la Cité de la langue française a-t-elle relancé la «*guerre*» de l'orthographe ?

En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts fait du «*français*» notre langue officielle et en 1634 l'académie française est chargée d'établir les règles devenues nécessaires depuis l'invention de l'imprimerie.



Pas facile car nous disposons des 26 lettres héritées du

latin pour transcrire 36 phonèmes (sons de 16 voyelles et 20 consonnes). Il faut donc inventer. Ainsi on ajoute des accents ou combine des lettres comme le «*c*» et le «*h*» pour faire le son «*ch*». Pour faire bon poids on double certains sons comme le «*p*» et le «*h*» pour le son «*f*» ou la cédille «*ç*» pour le son «*s*»... Et nous obtenons ainsi une centaine de possibilités pour 36 sons !

Déjà à cette époque se sont écharpés les «*puristes*» partisans de l'orthographe étymologique et les partisans de l'écriture phonologique.



Hélas, la simplification n'était pas la priorité surtout si on se réfère aux propos tenus en 1673 par Eudes de Mézeray, académicien, qui considérait que l'orthographe devait être suffisamment compliquée pour distinguer «*les gens de lettres d'avec les ignorants et les simples femmes*»...

Mais les «*simples femmes*» vont se venger en inventant à leur tour une écriture «*inclusive*» qui va s'ajouter à l'écriture étymologique et phonologique.

Toujours est-il qu'en 1987, sur une même dictée, 31% des élèves faisaient moins de 6 fautes alors qu'il n'y en avait plus que 8% en 2015. Mais cela doit bien entendu être comparé au nombre de bacheliers (bachelier-ères...) à ces mêmes dates. En outre 40 % du temps scolaire était passé à l'apprentissage des règles de grammaire en 1913 au détriment des autres matières.

Il n'en demeure pas moins qu'il est stigmatisant d'avoir une mauvaise orthographe. Pour une entreprise, un salarié qui fait des fautes qu'il faut corriger est une perte de temps. On constate sur les ventes en ligne qu'une faute fait perdre de nombreux acheteurs.

Pourtant, certains Français demeurent fiers des difficultés de notre langue et participent avec plaisir aux dictées de Pivot et autres dictées publiques... Dans ces conditions, sommes-nous prêts pour une simplification qui faciliterait l'apprentissage de tous, des Français comme des Étrangers ?

Quoi qu'il en soit, les correcteurs informatiques d'orthographe, de plus en plus performants, mais aussi l'intelligence artificielle, déjà à notre disposition, vont faire chuter le nombre «*d'ignorants*» des règles d'orthographe.

Source internet : «*ça m'intéresse*»

Communiqué de presse :

1 million de nouveaux bénéficiaires du chèque énergie passeront-ils leur tour ?

L'accès au chèque énergie ne doit pas simplement être au service de la communication du gouvernement, c'est un enjeu trop sérieux pour les 5,6 millions de ménages qui attendent de le percevoir. Aujourd'hui, nous demandons au gouvernement de mettre en place une procédure claire et simple, permettant à tous les bénéficiaires d'accéder effectivement à cette aide.

La campagne 2024 du chèque énergie a été lancée le 30 mars. La communication ministérielle indique que les bénéficiaires n'auront « aucune démarche à effectuer, le chèque leur sera envoyé automatiquement ». Si elle ajoute néanmoins qu'un dispositif en ligne va être mis en place d'ici à cet été pour permettre aux ménages de formuler une réclamation s'ils n'ont rien reçu, alors qu'ils estiment être éligibles, elle passe totalement sous silence le fait qu'une part prépondérante des ménages modestes devant bénéficier du chèque énergie sera contrainte de passer par ce système, à cause d'un incroyable raté de l'administration.

Les organisations soussignées regrettent vivement que le message délivré au grand public cache la réalité : à savoir l'impasse dans laquelle se trouvent les services fiscaux pour identifier les unités de consommation et de ce fait l'éligibilité au chèque et son montant. La fin de la taxe d'habitation et du fichier associé en est la cause, et rien n'a été anticipé pour trouver un critère de remplacement malgré les très nombreuses alertes.

La plateforme en ligne devra en réalité enregistrer les demandes de ce million d'ayants-droits potentiels que les services fiscaux ne peuvent identifier,

ainsi que de tous les bénéficiaires de la campagne 2023 dont les ressources ont pu diminuer depuis 2022.

Le taux d'usage pour les chèques exceptionnels fioul et bois, qu'il fallait demander en 2022 sur une plateforme en ligne est très faible. Qu'en sera-t-il pour le chèque énergie et ses protections associées, si dès à présent, on n'explique pas clairement la situation et qu'on n'incite pas les bénéficiaires potentiels à faire la bonne démarche dès que la plateforme sera ouverte ?

Le Ministre de l'Economie et des Finances, réagissant au communiqué de presse d'alerte des organisations de consommateurs et caritatives, affirmait le 5 février dernier, qu'aucun bénéficiaire ne serait exclu du chèque énergie en 2024. Cet engagement

avait été réitéré par l'administration dans le cadre des débats du Conseil Supérieur de l'Energie. Nous demandons au Ministre de confirmer cet engagement, de mettre en place une communication claire, et

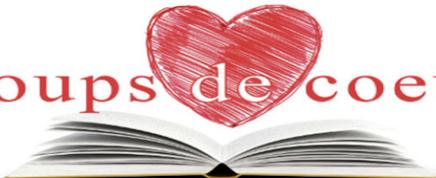
une procédure simple, pour permettre à tous les bénéficiaires d'accéder à cette aide. La recherche permanente d'économies dans le cadre du budget de l'Etat ne doit pas pénaliser les ménages les plus fragilisés.

Signataires : ADEIC – AFOC – ALLDC – AUE – CFDT – CGL – CLCV – CNAFAL – CNAFC – CNL – Familles de France – FNCCR – FNME CGT – Fondation Abbé Pierre – FNEM FO – INDE-COSA-CGT – Secours Catholique – UFC-Que Choisir – ULCC – UNAF

Extrait du Journal de l'AFOC du 10/04/2024



Coups de coeur




Geneviève Chausse,
Secrétaire Nationale

Ce roman social raconte le quotidien des mois de confinement de deux personnages qui se rencontrent au bar de la ZAC de Cholet, ZAC qui ressemble à toutes celles des années 1970 en périphérie des villes.

Lulu, la soixantaine, caissière à Carrefour, dont la mère est à l'Ehpad, s'attache petit à petit à Elliot, la trentaine, sans travail, blessé lors d'une manifestation, revenu vivre à Cholet dans la maison de son grand-père, lui aussi hébergé en Ehpad. Autour d'eux, une galerie de personnages travaillant dans cette zone commerciale.

Dans le contexte de cette tranche de vie on trouve ironiquement intercalés quelques petits extraits des discours du Président de la République et du député-maire de Cholet, de la communication du PDG de Carrefour lui-même relayé par le responsable du site vantant les mérites de ces travailleurs de première ligne...qui attendent encore aujourd'hui les remerciements qui devraient leur être dus.

L'auteur nous décrit avec beaucoup d'humanité, d'intelligence et d'humour, comment ces travailleurs « essentiels » ont vécu cette période. Comment Lulu, percluse de douleurs aux articulations, faisait du mieux qu'elle pouvait derrière sa paroi de plexiglas tout en essayant de garder le sourire – imposé -.

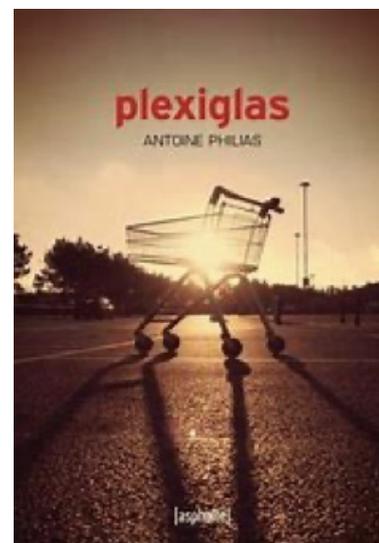
On y retrouve les difficiles visites en Ehpad, les rendez-vous médicaux à 24 km de distance, mais aussi la fraternité entre collègues.

On ressent une grande empathie pour ces personnages que l'on voit vivre au quotidien avec leurs forces, leurs faiblesses, leur fatigue accumulée, leur lucidité sur leur condition.

L'auteur, Antoine Philiat, originaire de Cholet, en profite pour nous rappeler quelle est la politique urbaine à l'origine de ces zones commerciales et les conditions de vie de ces « invisibles » qui y travaillent sans prétention.

Ce livre, bien écrit, facile à lire, construit comme une éphéméride, tendre et sans complaisance, est une métaphore des inégalités dans cette « France périphérique » rarement décrite avec autant de justesse.

Plexiglas d'Antoine PHILIAT - *Edition sphalte*





LA NOUVELLE

TRIBUNE FGF FO

LE LIEN UFR FO



Gratuité pour les adhérents

« Le Lien » N° 149
Mai 2024

Directeur de publication :
Christian GROLIER

Rédacteur en chef :
Olivier BOUIS

Secrétaire de rédaction :
Nathalie BONHÊME

C.P.P.A.P. en cours

VINCENT IMPRIMERIES
TOURS





Françoise LEMAULF
Membre du bureau UFR



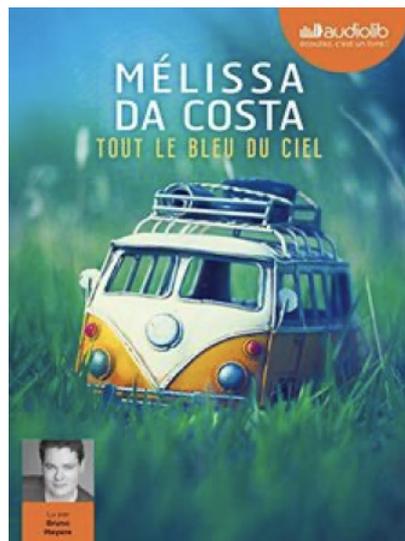
Tout le bleu du ciel

Mélissa Da Costa

Née en 1990 près de Mâcon, Mélissa Da Costa est une Autrice à présent reconnue.

C'est l'autrice inconnue la plus lue de France !

Ce roman obtient le prix du jeune romancier au salon du Touquet Paris Plage. Elle a écrit déjà de nombreux romans. Elle a toujours une connotation psychologique intéressante dans ses textes originaux quant à leurs thèmes.



« *Tout le bleu du ciel* » est encore une fois originale

Émile, jeune homme de 26 ans apprend qu'il est atteint d'un Alzheimer précoce avec une espérance de vie de 2 ans. Il refuse la compassion de ses proches (amis et famille) et décide de fuir l'hôpital refusant le protocole qui lui est proposé.

Il achète secrètement un camping-car et passe une annonce : « *recherche compagnon(ne) pour partager avec moi dernier périple* »

Il reçoit une réponse positive de Joanne qu'il découvre le jour du départ. Elle porte un grand chapeau noir et a pour tout bagage un sac à dos. Elle ne donne aucune explication sur son choix.

Commence alors un voyage merveilleux de paysages et d'aventures mais également de sentiments très prenant qui passent de la colère, à la peur, la joie, l'amitié, et l'amour vécus par ces deux personnages dont la connaissance n'est pas choisie au départ.

Ce roman est une ode à la vie, à l'espoir, aux petits instants de la vie et à la Liberté.



A nos **adhérents(es),** A nos **lecteurs(trices),**

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO). C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous :

- par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,
- par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

* La confidentialité de vos coordonnées est garantie

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries
75010 Paris
e-mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Vous pouvez nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au **01 44 83 65 55** aux horaires suivants :
de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

Nom : Prénom :

Syndicat d'appartenance :

Ancienne adresse :

.....

Nouvelle adresse :

.....

Adresse Mail :

à le 2024

(signature)